



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 44432

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conditions de vie des patients hospitalisés qui ne peuvent bénéficier d'une chambre individuelle. Nombreux sont les hôpitaux qui disposent de chambre que les patients doivent partager en bonne intelligence. Depuis plusieurs années, les incitations sont fortes pour permettre aux malades de bénéficier de téléviseurs, induisant parfois des nuisances qui sont gérées de manière individuelle. Le développement technologique permet de minimiser ces nuisances en permettant la location de casque sans fil, réduisant ainsi de manière simple les opportunités de gêne occasionnées par le bruit émis par les téléviseurs. Dans un souci de respect de l'intimité et de la tranquillité, auquel tout patient doit pouvoir prétendre, il lui demande s'il ne serait pas possible de conditionner la location de ces téléviseurs à celle de casque, dans les cas où les chambres sont collectives.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44432

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2494

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)